

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
11	09	09	26/03/2026	26/03/2026		
L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				9	0	0

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Marc VIGUIE, Gwennaëlle AIME, Roland OLIVET, Martine CAHOURS, Lucas PIVETTA, Séverine CARRAT, Khaled FEZZANI.
Absents excusés : Maryne CORDIER, Marie-Christine MONNOYER
Secrétaire de séance : Marc VIGUIE

**DELEGUES AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(CNAS)**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions des articles L 5211-6 et L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), dont l'antenne du Sud-Ouest se situe à Mérignac. Monsieur le maire rappelle que les délégués de la commune sont élus par le Conseil Municipal selon les dispositions prévues à l'article L 5211-8 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret, sont désignés pour représenter la commune au sein du CNAS :

- Madame Gwenaëlle AIME

Le délégué des agents est Madame Christine SIORAT, secrétaire de mairie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

